

**advancity**  
The Smart Metropolis Hub



Avec le soutien de la Direction Régionale des  
Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du travail et de l'Emploi d'Île-de-France

## APPEL D'OFFRES POUR PRESTATION DE SERVICES

---

Innovation dans les marchés publics  
Accompagnement à la rédaction de réponses à appel  
d'offre

---

## CONTEXTE DE LA MISE EN CONCURRENCE

Pouvoir innover dans la ville est devenu une préoccupation forte pour les entreprises qui ont besoin de déployer en vraie grandeur les produits et services proposés aux utilisateurs. Les élus et techniciens des collectivités sont en quête de nouveaux modes de gouvernance et de nouvelles formes de services aux citoyens afin d'administrer des villes plus sobres sur le plan écologique, plus efficaces et productrices de modes de vivre ensemble plus durables et robustes économiquement et socialement.

La révolution numérique est notamment au cœur de ces enjeux et bouleverse les pratiques actuelles en permettant la mise en place de nouveaux modes de gouvernance, de partenariats, d'organisation et de management, d'implication des citoyens et de modèles économiques. Elle permet d'inventer chaque jour de nouveaux services qui transforment le vivre en ville individuel et collectif et produisent de nouvelles valeurs d'usage, d'échange et sociétales porteuses de nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté.

Or ces nouveaux modèles doivent s'inscrire dans le cadre des marchés publics. Ainsi les collectivités territoriales comme les entreprises se trouvent confrontées à la difficulté, d'une part, d'intégrer l'innovation dans leurs appels d'offre et, d'autre part, dans leurs réponses ; difficulté d'autant plus grande pour les PME qui ne possèdent pas toujours de ressources humaines spécialisées dans le domaine juridique.

C'est pourquoi ADVANCITY met en place au bénéfice des PME de la filière des Eco-activités d'Île-de-France une action d'accompagnement à la rédaction de réponses à appel d'offre.

## MISSION ATTENDUE

### Objectifs

Le prestataire devra accompagner 10 PME franciliennes dans la rédaction de leur réponse à appel d'offre. Les marchés seront préalablement identifiés par la PME ou ADVANCITY.

ADVANCITY mettra en relation la PME souhaitant bénéficier de l'action avec le prestataire.

### Livrables

La nature de l'accompagnement peut-être afin de s'adapter au plus près des besoins : entretiens avec l'entreprise, rédaction de cahier des charges, recommandations sur les modalités juridiques d'intégration de l'innovation. Aussi les livrables pourront-ils être de plusieurs de forme. Toutefois, ils devront impérativement permettre à ADVANCITY d'évaluer l'accompagnement réalisé sur des critères objectifs.

### Ressources et moyens

Les compétences recherchées sont au croisement de l'innovation, de la ville durable et de l'expertise juridique des marchés publics.

## Dispositif de conduite et de suivi du marché

Le prestataire opérera sous l'autorité d'un(e) chef de projet d'ADVANCITY nommément désigné. Celui-ci ou celle-ci sera en charge de la conduite de ce marché et habilité à prendre des décisions de nature opérationnelle.

ADVANCITY mettra en relation le prestataire avec les PME sur une période s'étalant de la sélection du prestataire jusqu'au 31 décembre 2015.

## Calendrier

- Septembre 2015 : Lancement de l'appel à candidature
- 30 septembre : Date limite de réception des offres
- 2 octobre 2015 : Sélection du prestataire et démarrage de la prestation
- 31 décembre 2015 : fin de la prestation

## Budget et financement

Une avance de 10% du montant total sera versé au début de l'accompagnement de la première PME correspondant à 10% de la prestation globale. Un acompte sera versé suite après la réalisation de l'accompagnement de 5 PME d'un montant correspondant à 40% de la prestation globale. Le solde sera réglé suite à l'accompagnement des 5 autres PME. Chaque accompagnement fera l'objet d'une recette.

Les paiements interviendront par chèque en règlement des factures émises par le Titulaire, dans un délai maximal de 60 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le montant indicatif maximale de la prestation est de 18 000€ HT.

## Propriété intellectuelle et conditions de livraison des livrables

Les livrables sont à fournir sous la forme de fichiers numériques réutilisables par les PME bénéficiaires. Une copie de chaque livrable doit être fournie à ADVANCITY afin de réaliser le suivi de la prestation et certifié le service fait. Les livrables sont la propriété des PME bénéficiaires et ne pourront être réutilisés par Advancity sans autorisation expresse.